INDUSTRIE CHIMIQUE (ouvriers)

CP 116

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

À partir du 1er novembre 2026

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

L'indexation s'élève à **+2%.** Application de la législation du plafonnement de l'index :

- Pour les travailleurs dont le salaire mensuel brut à temps plein (hors primes et suppléments) dépasse 4 000 €, seule la partie du salaire jusqu'à 4 000 € est indexée. La partie du salaire au-delà de ce montant n'est pas adaptée.
- Si votre salaire mensuel brut à temps plein est de 4 000 € ou moins, l'ensemble de votre salaire est indexé.
- Si votre salaire mensuel brut à temps plein est supérieur à 4 000 €, seule la partie du salaire jusqu'à 4 000 € est indexée. La partie au-delà de 4 000 € n'est pas indexée.
- Pour les travailleurs à temps partiel, la limite de 4.000 € est calculée au prorata du régime de travail.

Salaires horaires au 01/11/2026

- Salaire horaire minimum de début

40h	39h30	39h	38h30	38h
15,7495	15,9490	16,1535	16,3630	16,5785

- Salaire horaire minimum à partir de 12 mois d'ancienneté

40h	39h30	39h	38h30	38h
15,9305	16,1320	16,3390	16,5510	16,7690

Primes d'équipes

	40h	39h30	39h	38h30	38h
M-AM	0,9883	1,0008	1,0137	1,0268	1,0404
Nuit	3,2252	3,2660	3,3079	3,3508	3,3949

Salaire étudiants

40h	39h30	39h	38h30	38h
15,0735	15,2640	15,4595	15,6605	15,8665